



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

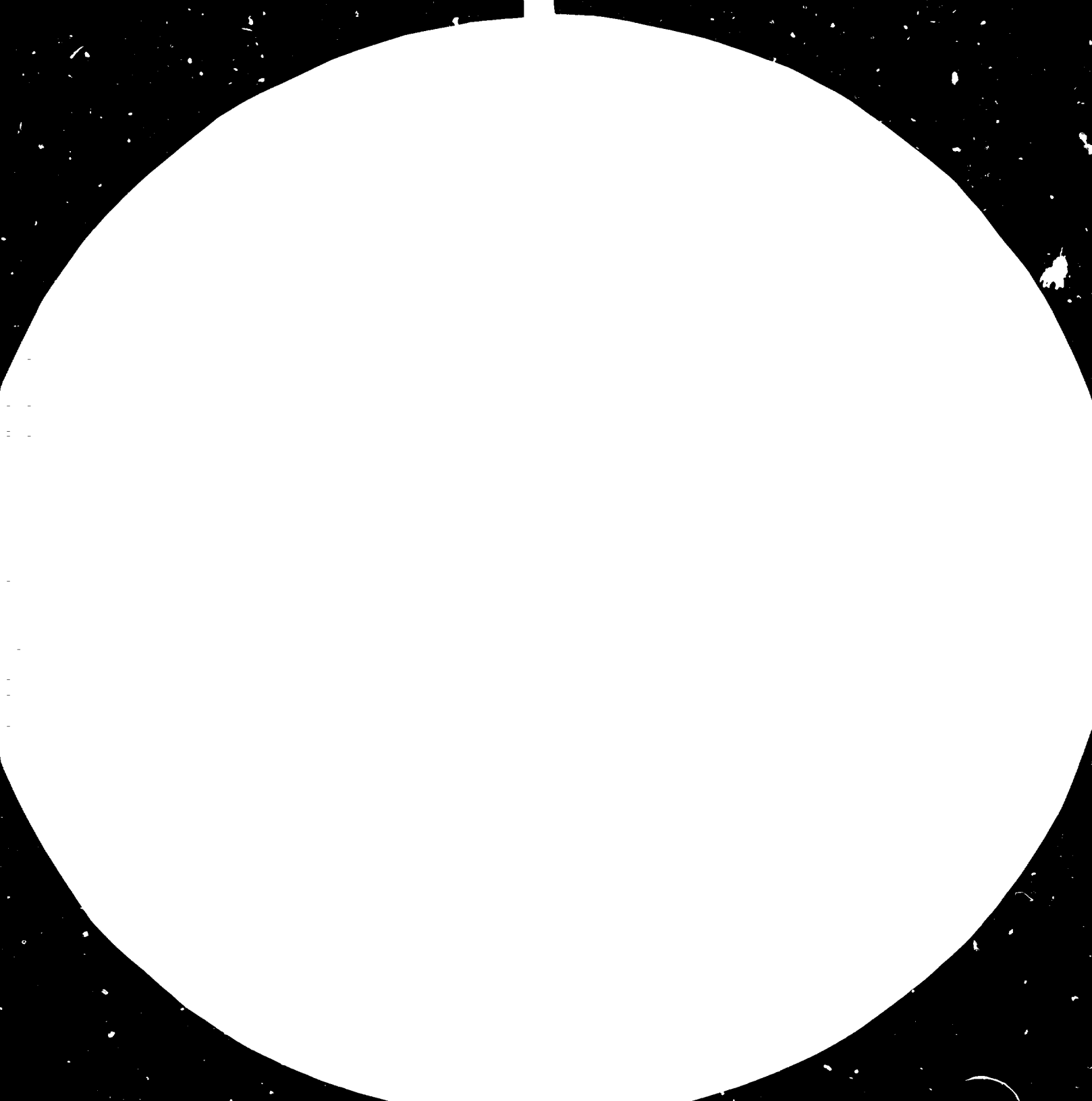
FAIR USE POLICY

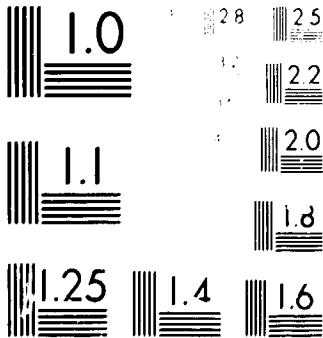
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

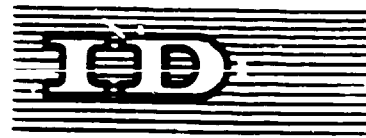




Minimum Resolvable Pattern Size
 (Line Pairs Per Inch)



12792-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.393/10

le. septembre 1983

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Deuxième Consultation sur
l'industrie pharmaceutique

Budapest (Hongrie), 21-25 novembre 1983

MISE AU POINT DE MEDICAMENTS
A BASE DE PLANTES MEDICINALES

Document thématique
établi par le Secrétariat de l'ONUDI*

849

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.83-59924

1. Historique

Lors des réunions préparatoires chargées de déterminer les questions à soumettre à la première Consultation sur l'industrie pharmaceutique, plusieurs participants ont souligné le rôle important que les plantes médicinales devraient jouer dans les pays en développement, car ces derniers possèdent des ressources en matières premières soit sous utilisées, soit négligées (Rapport intérimaire : ID/WG.393/5, par.3).

La première Consultation a reconnu que certains produits essentiels bien connus à base de plantes médicinales constituent, avec les 26 médicaments essentiels énumérés par l'ONUUDI, une liste de références pour les produits de base à fabriquer dans les pays en développement (Rapport de la première Consultation : ID/259, par. 4 a)).

Un document d'information sur ce sujet a été établi et sera soumis à la deuxième Consultation.

2. Le Document

La mise au point des médicaments à base de plantes médicinales, document d'information (ID/WG.393/11)

Au siècle dernier, on a trouvé de nouvelles applications pour les plantes médicinales en tant que matières premières pour la fabrication de médicaments en vrac et de médicaments intermédiaires en plus des utilisations habituelles dans la médecine traditionnelle. Les plantes médicinales ont éveillé l'intérêt du fait de leurs avantages du point de vue clinique et l'utilisation empirique de cette pharmacopée naturelle a permis de découvrir des médicaments nouveaux grâce à l'isolation des principes actifs des plantes.

Le coût élevé des médicaments d'origine chimique a encouragé un certain nombre de pays en développement à utiliser parallèlement la médecine moderne et la médecine traditionnelle en vue d'assurer des services de santé adéquats, pour un coût raisonnable, à la majeure partie de la population. En général, il est moins coûteux pour les pays en développement d'utiliser des extraits de plantes au lieu des principes actifs purs car l'isolation de ces principes est très onéreuse.

Les médicaments délivrés sur ordonnances dans les pays développés contiennent plus de 180 principes actifs de plantes dont 45 % sont utilisés en tant que principes purs, le reste en tant que médicaments ou extraits bruts.

Les pays en développement n'exportent habituellement que des extraits bruts de plantes médicinales qui sont ensuite transformées dans les pays développés en médicaments purs (ou bruts) dont la valeur ajoutée représente environ 10 fois le prix des extraits bruts.

Du fait de problèmes de financement et d'infrastructure, les pays en développement n'ont pu pratiquer les expériences chimiques complexes nécessaires à l'étude de la base physiologique de l'action des médicaments et à la mise au point des procédés permettant d'extraire les principes actifs des plantes. Les quelques pays en développement qui ont une industrie des plantes médicinales s'intéressent davantage à améliorer l'efficacité des médicaments à base de plantes, qu'à isoler les principes actifs de ces dernières. La technologie de l'extraction des principes actifs existe en général dans les pays avancés alors que la plupart des plantes utilisées comme matières premières proviennent des pays en développement.

La production de principes actifs de plantes dans les pays en développement suppose donc le transfert des techniques nécessaires, en fonction du degré d'originalité de chaque espèce de plantes, l'assurance d'un approvisionnement continu en plantes médicinales et l'identification de la faune et de la flore locales caractérisées par des principes actifs connus.

Comme certaines plantes médicinales poussent dans les pays en développement à l'état sauvage ou n'ont qu'un rendement médiocre lorsqu'elles sont cultivées, il est nécessaire d'améliorer les méthodes de culture et de récupération des principes actifs pour assurer l'industrie pharmaceutique d'un approvisionnement continu en matières premières de qualité constante.

3. La question considérée

Les pays en développement doivent compléter leur approvisionnement en médicaments chimiques coûteux par des médicaments meilleur marché à base de plantes et accroître la production de matières premières à base de plantes transformées d'extraits bruts en principes actifs purs.

Les participants à la deuxième Consultation sont donc invités à donner des conseils à l'ONUUDI :

- a) Pour l'établissement d'une base de données sur les plantes utilisées en tant qu'agents thérapeutiques et en vue de la publication d'un répertoire des plantes médicinales comportant l'indication des possibilités de valorisation.

- b) Sur les mesures à prendre en vue du transfert des techniques nécessaires à la production de médicaments en vrac à base de plantes médicinales dans les pays en développement. Cette technologie devrait concerner les domaines suivants :
- i) Savoir-faire en matière de procédés de fabrication et évaluation de la qualité des principes actifs des plantes;
 - ii) Amélioration du rendement des récoltes et mise au point génétique pour accroître la production de principes actifs.
- c) En vue de l'élaboration de principes directeurs pour la négociation de contrats de livraison à long terme de matières premières à base de plantes en provenance des pays en développement.

- - - - -

